L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, 'EUDI MATIN, 29 OCTOBRE 1868. Entre les rues Bienville et Conti.

D'FOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS
NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 29 OCTOBRE.

Candidatures de la Démocratie Nationale.

POUR PRESIDENT:
HORATIO SEYMOUR,
DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT:
FRANK P. BLAIR,
DU MISSOURI.

TICKET ELECTORAL.

Electeurs pour tout l'Etat:
GEORGE W. RACE, d'Orléans.
W. F. BLACKMAN, de Claiborne.

Remplaçants:
DURANT DAFONTE, d'Orléans.
E. J. ELLIS, de Ste-Hélène.

Electeurs:

Premier District—	A. SAMOUL, d'Orléans.
Deuxième "	M. B. BRADY, d'Orléans.
Troisième "	DR. C. WARD, d'Iberville.
Quatrième "	B. J. POWELL, de Ouest Feliciana.
Cinquième "	F. M. GOODRICH, de Carroll.

Remplaçants:

Premier District—	W. A. THOMPSON, de Ste-Hélène.
Deuxième "	J. H. KENNARD, d'Orléans.
Troisième "	H. H. WALSH, d'Est Baton-Rouge.
Quatrième "	F. N CULLUM, des Avoyelles.
Cinquième "	J. H BRIGHAM, de Morehouse.

Pour le Congrès:

Premier District—	LOUIS ST-MARTIN, d'Orléans
Deuxième "	C. S. HUNT, d'Orléans.
Troisième "	ADOLPH BAILEY, de St-Landry.
Quatrième "	MICHAEL RYAN, des Rapides.
Cinquième "	G W. McCRANIE, de Ouachita.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par C. E. Fortier, à 10 heures, rue des Remparts, entre Ursulines et Hospital—la bande de la boulangerie de feue la "Boulangerie d'Etude Trumpf" avec deux charrettes à pain, deux chevaux, meubles, ustensiles, &c.

Par Montgomery Bree & Co, à 4 heures, au Vieux Marché près de la rue Galvez—le bureau-sleep Mad. Lavoisier, vitrines, comptoirs, &c. Et à vue salle d'assortiment général de meubles et d'ustensiles de cuisine. Aussi, aux ordres de P. Lisser, rue Gravier, 1 cheval avec harnais et de monture, beaux meubles, vaches laitières, bagues, wagon, &c.

Par E. Roger & Co, à heure calme d'usage, rue de la Levee,—500 cabres de bottes, souliers et brodequins, 100 malles, boites et congres connus.

Par D. E. Morphy, à 11 heures, No 67 rue des Magasins—un assortiment général d'habits, gilets de dessous, pantalons et vues notre, brosses, bonnets, &c.

Par S. Guinault, à 11 heures, rue de la Commune, entre Camp et St Charles,—l'installation complète d'un restaurant de cuvres, vitrines, étagères, glaces, comptoirs et installations de gaz, &c.

Par A. Dechaum, au Nos 28 et 30 de la rue Tchoupitoulas—outils et articles de marine.

Par O. Valeton, à l'entrepôt Walmsh, rue Nouvelle Levee—épaulas.

Par Hofer, Marks & Co, au No 30 de la rue de Chartres,—bal, lacements de saison, lingerie de messieurs, chemises de messieurs et de jeunes gens.

Par Vincent & Co, au No 18 de la rue de Chartres,—marchandises sèches étrangères et américaines.

Par D. E. Morphy, au coin de la rue des Magasins et Ste Hélène.

Par Hofer Richm & Co, au No 21 de la rue de Chartres—marchandises sèches, habillements, chapeaux, ustensiles et notions.

☞ Acheteurs, vous économiserez et choisirez chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

Vente de chaussures à l'encan.—Nous appelons l'attention des marchands sur la grande vente de chaussures à 10 heures du matin, aujourd'hui, rue des Magasins No 67 (ancien travaux 96, MM. Louis Brun & Bros, encan.—Le stock se compose de bottes, souliers, brodequins, et de toutes sortes de chaussures de la dernière importation récente. La vente, étant sans réserve, offre une belle occasion de bénéfices, et nous engageons les marchands de notre ville à ne pas la négligeant.

21

L'histoire à la façon radicale.

Le journal radical de Washington, le *Star*, a publié un article que nous avons reproduit hier dans nos dépêches télégraphiques, et en tête duquel il affirme qu'un officier d'un grade marquant qui sert dans le 1er régiment d'infanterie stationné à la Nile-Orléans, a écrit à un officier de l'état-major de Grant, pour l'informer que ce régiment avait été recruté à la Nile Orléans et que près des trois quarts des soldats qui le composent avaient servi dans l'armée confédérée, etc., etc.

Si le fait eût été vrai, les conclusions du *Star* n'en auraient pas été plus légitimes, car, si un ancien soldat confédéré se faisait enrôler dans l'armée fédérale, cela prouverait qu'ils n'étaient ralliés sincèrement à l'Union et naïvement qu'ils auraient l'intention de décoiffer aux ordres de leurs chefs.

Mais, le fait est qu'il n'y a pas un mot de vrai dans l'assertion du *Star*; c'est un de ces mensonges comme les radicaux savent en fabriquer pour agir sur l'esprit des lecteurs du Nord. Le colonel Wood qui commande le 1er régiment d'infanterie et ses officiers sont assez curieux de connaître le nom de l'officier qui aurait écrit la lettre en question, mais il est plus que probable qu'on ne le connaîtra jamais.

Le premier régiment d'infanterie est arrivé à la Nouvelle-Orléans au octobre 1863. Il n'y a pas, à la connaissance du colonel et du major, un seul homme, dans tout le régiment, qui ait servi dans l'armée confédérée. La proportion de recrues dans le régiment n'est guère que de cinq pour cent, et la plus grande partie de ces recrues se compose de soldats de l'armée fédérale qui avaient été déchargés honorablement de régiments de volontaires. Telles sont les déclarations faites par les principaux officiers de régiment. L'un d'eux, le capitaine Chas D. Viele, dans une lettre qu'il écrit à un de nos confrères, déclare "fausses d'un bout à l'autre les assertions de ce lache assassin," qualifiant ainsi l'auteur de ces mensonges.

Si le télégraphe ne nous avait pas transmis l'article du *Star*, l'histoire eût circulé dans toute la presse radicale du Nord, sans aucune contradiction, comme cela a eu lieu pour tant d'autres calomnies colportées à plaisir.

Le premier régiment d'infanterie a fait ici un service très pénible, et toute la population se plaît à rendre justice à l'esprit d'impartialité qui anime ses officiers et à la conduite exemplaire des soldats. L'attaque du *Star* contre ce régiment n'est un prétexte pour lancer contre les conservateurs une accusation aussi injuste que perfide, celle d'avoir été les agresseurs. Mais le *Star*, étant pris en flagrant délit de mensonge ou de fabrication de fausse nouvelle, sur le premier point, son assertion sur le second tombe d'elle-même.

Un document précieux.

Nous avons eu quelques fois occasion de citer le nom d'un certain B. Shelley qui a fait son voyage dans le cadre correspondant du *New York Tribune*. Voici une fort curieuse lettre de ce personnage que nous trouvons dans le *Times* d'hier; elle dit beaucoup de choses en peu de mots:

Nouvelle Orléans, 27 octobre 1868.

Au rédacteur du *N. O. Times*—Votre article, dans l'édition du soir de votre journal, est d'une grande injustice à mon égard. Comme j'ai été plusieurs fois chez les représentants de la presse de la ville hier, chaque télégramme que j'ai envoyé au Nord a été envoyé en vue de faire transférer le gouvernement de l'Etat aux mains du général Rousseau, comme étant la seule personne qui puisse maintenant préserver la paix.

Il est bien connu de beaucoup de personnes dans cette communauté que le gouverneur Warmoth et la présente législature, par suite de leur corruption, n'ont pas eu d'adversaire plus actif et plus persistant que moi.

Je ne requiers pas la publication de ces faits, mais ils sont bien connus du général Steedman et d'autres chefs démocrates.

Respectueusement,
R. L. SHELLEY.

Nous apprenons que M. Shelley est parti avant hier soir pour New-York.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES.—Les commissaires nommés pour examiner le rapport de la Convention qui doit se réunir à midi, à la salle de la Compagnie Allemande. On compte que dans cette séance l'organisation de la Société sera complétée par l'adoption des articles d'Association et l'élection de directeurs.

LIGNE RAPIDE DE TRANSPORT.—Par suite d'une combinaison entre les trois lignes de chemin de fer de "Memphis à Charleston", "Central Mississippi, et N. O. J. & W. R. R." (chemin de Jackson), on pourra expédier directement les produits et marchandises de la Nouvelle-Orléans aux diverses stations desservies par ces lignes et réciproquement à des prix très réduits. Cette combinaison promet d'offrir aux planteurs de grands avantages. Elle a commencé à être appliquée depuis le 22 octobre. L'agent spécial de cette ligne de transport est M. J. B. Morey, à la Nouvelle-Orléans, rue du Camp, dans la bâtisse des Odd Fellows.

CHARBON.—M. Spencer Field Jr., au coin des rues Camp et Gravier, continue à vendre du charbon de Pittsburg, de l'Anthracite et du Cannel, qu'il livre dans toutes les parties de la ville au plus bas prix du marché.

$35.—Prix de New York pour les machines à coudre de Grover & Baker, les prix garanties pour 5 ans. Bureau, 182, Canal.

TAPIS, NATTES, TOILES VERNIES.—MM. E. C. Palmer & Co, Nouvelle Orléans, rue du Camp, Nos 93, 95 et 97, ont en ce moment un magnifique fonds de tapis, nattes, toiles vernies, etc., tous articles fort brillants et variés, importés d'Europe et vendus aux prix de New-York. Nous engageons les personnes qui tiennent maison à aller visiter le splendide stock dont il s'agit et, très certainement, quand elles l'auront examiné, elles seront convaincues qu'elles chercheraient vainement autre part des articles plus riches, plus brillants et à meilleur marché.

FUSILS—FUSILS.—MM. Taylor & Churchill, rue des Magasins, No 11, en face de l'Hôtel St James, annoncent qu'ils ont à vendre 300 fusils à $5 pièce, 300 à $12 et 200 à $15. Ces armes sont de bonne qualité et l'on peut avoir toute confiance dans la maison de commerce qui en fait l'importation et qui les met en vente.

$35.—Les meilleures machines à coudre du monde, pour familles, s'achètent au dépôt de la Cie. Grover & Baker, 182, Canal, moyennant le faible prix de *cinquante-cinq* piastres. Elles sont garanties pour 5 ans.

PROGRÈS.—Colombelli vole pour les côtes de l'Amérique dans un navire de quatre cents tonneaux et débarque d'abord à l'île de St-Domingue. La semaine dernière, un navire a déchargé à New-York, plus de quatre cents tonneaux de rhum de Ste-Croix pour F. H. Drake & Co de cette dernière ville. Cet approvisionnement durera quelques semaines seulement et sera employé, par la maison, à la fabrication des célèbres Plantations Bitters (amer d'habitation). Un journal nous apprend que les annonces de MM. Drake & Co ne leur ont pas coûté une piastre dans l'année et que, néanmoins, la vente de cet article atteint un chiffre aussi énorme que par le passé. En 1861, la recette provenant du débit des Plantation Bitters a égalé celle du chemin de fer de New-York et de New-Haven.

EAU MAGNOLIA.—Supérieure à la meilleure eau de Cologne importée d'Allemagne. Elle se vend à moitié meilleur marché.

27,29,31 oct.

La Ville.

PROCLAMATION DU GÉNÉRAL ROUSSEAU.

LE GÉNÉRAL STEEDMAN NOMMÉ CHEF DE POLICE.

Ordres lancés par lui.

A la suite d'une conférence qui a eu lieu hier entre le général Rousseau, le maire de la ville et le bureau des commissaires de police, il a été résolu que le général James B. Steedman serait nommé chef de police *pro tempore* par le bureau, et qu'il serait sonné dans l'exercice de ses fonctions par le général Rousseau et les troupes des Etats-Unis.

Le général Steedman est un ancien major-général de volontaires de l'armée des Etats-Unis qui a rempli les fonctions de collecteur de Revenu Intérieur, et qui, depuis plusieurs années qu'il réside à la Nouvelle-Orléans, s'est fait connaître par ses sentiments conservateurs. La nomination du général Steedman au commandement provisoire de la police est de nature à rassurer les citoyens de tous les partis sur le maintien de la paix, et nous sommes convaincus qu'elle sera généralement approuvée.

Il n'y a pas dans la décision prise d'un commun accord une solution des questions pendantes entre les autorités municipales et le bureau de police; il y a un compromis provisoire pour le maintien de l'ordre jusqu'au moment où les élections ayant eu lieu, les esprits seront assez apaisés pour qu'il n'y ait plus rien à craindre pour la tranquillité publique. C'est dans ce sens que ce compromis doit être accepté, et nous engageons, en conséquence, tous les bons citoyens à s'y soumettre.

Voici le texte de la proclamation lancée, hier par le général Rousseau:

Quartier-Général du département de la Louisiane,
Nile Orléans, La., 28 octobre 1868.

AUX Habitants de la Nile Orléans:

Concitoyens, j'ai reçu des autorités à Washington, des instructions pour prendre les mesures nécessaires afin de préserver la paix et le bon ordre et de protéger l'existence et les propriétés des citoyens.

Comme la ville est tranquille aujourd'hui, le moment opportun pour faire la déclaration qui précède et pour faire appel à tous nos bons citoyens afin qu'ils m'aident dorénavant à maintenir ces instructions, et, dans ce but, je les requiers avec instance de s'abstenir de rôder ou grand nombre dans les rues, d'éviter des conversations irritantes et toute autre cause d'irritation et d'agitation et de vaquer à leurs occupations habituelles.

La force de police de la ville a été réorganisée et les membres incapables ont été retirés des rôles et d'autres nommés à leur place, et le général J. B. Steedman est nommé chef de police *pro tem* par le Bureau des commissaires de police.

Le général Steedman et sa force de police seront soutenus par les troupes, et assurance est donnée aux gens paisibles aussi bien qu'aux gens de désordre que tout ce qui dépend de mon commandement et dans les limites de mon pouvoir sera employé en efforts pour obéir à ces instructions.

Pour le moment, les processions politiques et les patrouilles dans les rues par des hommes armés sont interdites.

LOVELL H. ROUSSEAU
Major général par brevet, commandant le Département.

Le général Steedman est entré immédiatement en fonctions et a lancé les ordres suivants adressés aux forces de police:

Bureau de Surintendant de la Police Métropolitaine,
Nouvelle-Orléans, 28 octobre 1868.

A tous les précinctes:

Le consignégé ayant été nommé à l'emploi de surintendant de la police métropolitaine prend le commandement de la dite police et autorise et ordonne que le capitaine Geo. L. Cain, de la police métropolitaine, lance les ordres nécessaires en son nom.

Tous les ordres existants resteront en force et tous les officiers et hommes resteront de service comme précédemment, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné.

JAS. B. STEEDMAN,
Surintendant de la Police Métropolitaine.
Pour J. O. NIXON Secrétaire,
HITCH.

Bureau, etc.

A tous les précinctes:

Pour cette nuit il y aura dans les rues des patrouilles de chaque district, armés et portant des insignes. Ils opéreront simultanément avec la police. Dans le cas où vos hommes auront besoin d'aide, ils feront appel aux députés shérifs, et si ceux-ci ne peuvent pas appeler vos hommes, ceux-ci leur prêteront assistance dans l'exercice de leurs fonctions. Tous les autres corps d'hommes armés seront dispersés et enfermés avec ordres du général Rousseau.

JAS. B. STEEDMAN,
pour J. O. NIXON, secrétaire. Hitch.

D'autres ordres dans ce même sens ont été lancés, et le Gén. Steedman s'est entendu avec le shérif pour assurer la tranquillité de la ville pendant la nuit dernière.

Les citoyens qui s'étaient chargés de la tâche pénible et délicate de protéger les habitants et les propriétés pendant les deux nuits précédentes et au zèle et à la vigilance desquels on doit d'avoir évité de grands malheurs, se sont trouvés ainsi déchargés de la mission que l'impuissance et l'inefficacité de l'ancienne police leur avait imposée. Il y a lieu d'espérer que tout va rentrer dans le calme accoutumé et que la courte période qui nous sépare du trois novembre ainsi que la journée même de l'élection se passeront sans aucun nouveau désordre.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES.—Nos occupations ne nous ayant pas permis d'assister à la réunion des délégués des propriétaires qui a eu lieu mardi, à la Salle Allemande, nous n'avons pu en rendre compte hier. Nous réunissons ce qui a été fait dans la première séance:

Le Col. George W. Race, nommé président de l'assemblée, a prononcé une courte harangue sur la mission de la convention. Lecture a été donnée du procès verbal du premier meeting.

Le Col. G. A. Breaux a présenté quelques observations sur le meilleur mode d'organisation à adopter et a proposé l'adoption d'un comité de sept membres qui serait chargé de rédiger un projet. La motion a été adoptée après amendée plus tard de façon à porter le nombre des membres du comité à onze. Le président a désigné comme membres du comité: MM. George A. Breaux, chairman, Samuel Snith, W. E. Smith, W. Greene, Arthur Sloff, Edward Pillsbury, Wm. C. C. Claiborne, J. M. Dirmeyer, C. T. Buddecke et Patrick Irwin. La convention a été ajournée à jeudi, 29 octobre, à midi.

COMMERCE D'OUTRE-LAC.

Nous publions depuis deux jours dans la Liste maritime de notre partie anglaise, les arrivages du Vieux Bassin et au Nouveau Bassin. Le commerce de la Nouvelle-Orléans avec les poroisses floridiennes est fort important, et nous avons pensé qu'on nous saurait gré de signaler, chaque jour, l'arrivée des goélettes qui viennent du littoral des lacs Borgne et Pontchartrain, et des bayous qui s'y jettent. Nous mentionnons également la nature des chargements.

MAISON LION & PINSARD.—Nos lecteurs et nos lectrices savent déjà que l'élégant magasin de M. Lion et Pinsard se trouve maintenant rue du Canal No 153, à côté du magasin de M. Holmes. Nous appelons leur attention sur l'annonce que publie aujourd'hui cette maison. Ils verront qu'elle est prête à écouler à 25 et 50 cents et $1 00 la paire des gants légèrement tachés. MM. Lion et Pinsard viennent de faire un grand déballage de bas nouveaux parisienne, de merceie, de parasmenterie, etc.

3

La loi de police métropolitaine.

Le maire, les membres du conseil municipal et les officiers de police de la ville de Carrollton, paroisse Jefferson, ont obtenu du juge Geo. Bruning, de cette paroisse, un ordre d'injonction contre le bureau de la police métropolitaine, le capitaine C. C. Woodruff et autres, pour leur défendre d'exercer les pouvoirs d'après la loi passée par la Législature.

La pétition des plaignants se base sur l'inconstitutionnalité de la loi et s'appuie sur les arguments suivants:

1e. Que la loi dont s'agit viole la Constitution et les lois des Etats-Unis, ainsi que cela se démontre.

2e. Que la dite loi n'exprime pas son objet ou son objets dans son titre et que plusieurs de ses dispositions sont contraires au dit titre, contrairement à l'art. 114 de la Constitution de la Louisiane.

3e. Que le dit acte, contrairement à l'article 72 et suivre de la Constitution de cet Etat, confère des pouvoirs judiciaires au dit Bureau de police métropolitaine et aux personnes qui en relèvent.

4e. Qu'il viole l'article 9 de la dite Constitution qui protège les droits des habitants d'être garantis dans leurs personnes, dans leurs maisons et dans leurs papiers contre des visites non raisonnables ou non autorisées par mandats.

5. Qu'il inflige des pénalités extraordinaires et non habituelles et qu'il donne le droit à des personnes agissant comme policiers d'emprisonner des citoyens sans ordre ni accusation.

6. Qu'il donne, à un Bureau composé comme il est ci-dessus, le pouvoir de lever, sur les habitants de Carrollton, une taxe qui n'est ni égale ni uniforme, et qu'il donne aussi au dit Bureau le pouvoir de lever de grosses sommes des communautés incorporées dans les limites de son district sans qu'aucune cour ou autorité ait le droit de mettre en question la manière dont il aura disposé de cette somme ou la justice de la dite contribution.

7. Qu'il accorde un emploi salarié à un officier de dit Bureau qui occupe déjà un autre emploi, et cela en violation de l'article 41. (Il s'agit du lieutenant-gouverneur que la loi avait président du Bureau.)

8. Qu'il viole l'article 117.

9. Qu'il viole l'art. 115 en amendant différentes lois en se référant simplement à leur titre.

Les arguments qui précèdent sont plus que suffisants pour faire déclarer la loi inconstitutionnelle. Cela étant, nous nous demandons ce que les autorités municipales de la Nouvelle-Orléans attendent pour suivre l'exemple de nos voisine de Carrollton. Il nous semble que leur devoir est clairement tracé et que les circonstances ont augmenté l'urgence d'une prompte décision.

Les troubles de St-Bernard.

Nous avons reçu avant-hier soir de l'hon. A. W. Walker, planteur de la paroisse St-Bernard, un long compte-rendu des troubles qui ont eu lieu dans cette paroisse. L'heure avancée à laquelle nous est parvenue cette communication ne nous a pas permis d'en donner une traduction dans notre numéro d'hier. Les faits qu'elle relate étant déjà connus en grande partie de nos lecteurs, nous ne croyons utile de reproduire que quelques passages du compte-rendu de M. Walker.

Après avoir raconté le mort du nègre Engène, après sa folle attaque contre un des Infantes de Seymour, le narrateur dit:

Vers sept heures du soir, un manager de M. Ong—un homme de police et de la police métropolitaine—que on plantation il avait employé quelque temps avant comme gardien d'esclave, fut envoyé, ai dire de M. Ong, avec un message au shérif demandant protection pour ce dernier qui considérait sa vie en danger. Le shérif déclare qu'il n'a pas reçu le message. M. Ong demandait aussi la protection des troupes. On a trouvé ce policeman excitant les nègres et leur représentant qu'ils avaient tout à craindre des démocrates et qu'ils devaient se rallier pour se protéger. Cette conduite a fait naître des reproches et des menaces de la part des blancs. Pris de frayeur il se sauva et en franchissant une barrière il tomba et fut tué par la décharge accidentelle de son propre revolver. C'est cause aussi quelques troubles.

(L'enquête tenue sur le corps de cet individu confirme la version qui précède.)

Pendant ce temps on avait relevé le corps du nègre Engène et on le mettait pour conduire mer les nègres. Un grand nombre de noirs s'assemblèrent sur la plantation Ong et, entre 8 et 9 heures, il y en avait quatre-vingt cinq qui empêchaient tout le monde de passer. Un médecin et le prêtre de la paroisse qui allaient voir un malade ne purent passer. Les habitants de Chinche et de Bayou Bienvenue demandaient une Pignorance de ce qui se passait. La première information des troubles leur vint par le bruit des coups de feu tirés à la Pointe Fourchon de la maison de Pablo Pillier. Les quatre blancs du voisinage firent tout ce qui était en leur pouvoir pour sauver la famille de Pablo Pillier et pour empêcher les nègres d'enlever leurs effets. Ils réussirent à sauver Mme Pillier et se sauver avec deux enfants, dans avaient cerné sur le chemin jusqu'à deux ou trois milles, étant à faire pitié et ils avaient passé la nuit sur la route.

Une alarme et une confusion indescriptible régnaient partout, on rencontrait de tous côtés des groupes de femmes et d'enfants fuyant dans des voitures ou des charrettes.

Dès que l'étendue du danger fut connue, vers minuit et demi, M. Barcose, président de cela Calvin, L. Lodge, Jr. et quelques autres, de toute la paroisse et fit demander des secours aux casernes.

Les habitants riverains du fleuve s'assemblèrent immédiatement et se rendirent sur le lieu de désertre; le shérif partit pour la ville afin d'exposer les faits au général Rousseau et de lui demander des troupes, attendu qu'on craignait que tous les nègres, entre ce point et la ville, ne se réunissent et ne commencent une destruction terrible avant que les blancs puissent se rallier en nombre suffisant pour résister.

Les habitants riverains rénnirent les blancs des différentes plantations, et, au nombre de 16 environ et de 40 présents, ils s'approchèrent de la maison de Pablo Pillier; ils n'y trouvèrent que des cendres et des raines fumantes et les restes de Pablo et de son fils.

Des habillements et différents articles de marchandise éparpillés le long de la route jusqu'à un mille, montraient que le pillage non moins que le reof du sang des blancs avaient été le mobile des émeutiers. Pendant que ces outrages se commettaient, tous les blancs qui pouvaient donner aide, et les citoyens respectés, blessé, arrêté sur le chemin de la prison, sur la gorge et ne dut la vie qu'à l'intercession d'un de ces nombre esclaves. On lui permit de rentrer chez lui, mais il fut obligé de subir toutes sortes d'humiliations et l'avoir forcé à crier hurrah pour Grant et Colfax.

Les nègres, à l'approche de la troupe de blancs, disparurent pour aller cacher leur butin et chercher des renforts sur d'autres plantations. On ne rencontrait plus que de vieux nègres et des nourrissons. Les blancs continuèrent leur poursuite.

Le ressentiment des blancs était excité contre M. Ong parce qu'il avait quelque les nègres s'étaient assemblés sur son habitation, et de lui fit demander de laisser visiter son camp de nègre. Il fit accompagner les blancs par son beau-frère. Dans presque chaque case des nègres on trouva des objets de toilette ou des marchandises qui avaient appartenu à Pillier ou à sa femme. Dans ce sent camp on en rassembla deux charrettes. L'indignation contre M. Ong fut si forte qu'on jugea prudent de placer une garde dans sa maison pour le protéger contre des actes de vengeance.

Le blancs visitèrent les camps des habitations Ducros, Reid et Marrero, où les nègres loient des terres pour leur compte, et ils y trouvèrent une certaine quantité d'articles volés chez Pillier. On arrêta quelques vieux nègres et quelques nègresses trouvés dans les maisons où étaient les objets volés et on les conduisit à la geôle. Aucune violence ne fut exercée, et l'ordre fut donné de ne faire aucun mal à ceux qui n'attaqueraient pas les blancs. La troupe en revenant avec ses prisonniers trouva une compagnie de soldats chez M. Ong.

Les prisonniers furent conduits à la maison de sour et les prêtres épuisés par la fatigue, prirent un moment de repos. Les cavaliers dont j'étais le chef furent rejoints par le colonel Marrero, le shérif, par Francisco Estopinal, par le colonel E. Proctor, propriétaire de l'habitation louée au général Lee, par M. Trémé jos, par M. Fradée de la ville, par M. Y. Vellion et autres de la paroisse, au nombre d'environ 25. Il fut résolu à cinq heures et demie d'ouvrir les communications interrompues depuis dimanche soir avec les habitations d'en bas. Le détachement marcha huit milles jusqu'à la traverse des chemins de Chinche et de Bienvenue, et là il apprit que les nègres avaient pillé la plantation du général Lee pour aller attaquer les blancs avaient rencontré les habitants de Bienvenue, comprenant le sinb des chasseurs et d'autres et avaient été mis en fuite en ayant trois des leurs tués et 15 à 20 blessés.

Les deux troupes de blancs se réunirent et se félicitèrent de succès de leur expédition. Les blancs sous le commandement du shérif se rendirent sur la plantation du général Lee où ces dernis que les nègres avaient cherché un refuge. Ils y trouvèrent la père du général Lee qui fut remis à la garde du shérif et qui s'excusa en disant qu'il avait accompagné les nègres dans l'espoir de les pacifier. Sur l'habitation d'Aquin des nègres ayant attaqué une paroisse, l'un d'eux a été tué et un autre blessé.

CHRONIQUE LOCALE.

CESSATION DES TROUBLES.—Bien qu'il existe encore beaucoup d'irritation en certaine quartiers, on peut dire cependant que la crise est passée et que nous sommes entrés dans une période comparativement paisible. Mais nous continuons à recevoir des rapports sur des rixes particulières et même sur des affaires de meurtre non soldrimées. Ainsi on avait parlé d'un nègre tué vers la halle Bretonne, quand, sur information prise, nous avons acquis la certitude qu'il ne s'est rien passé de ce genre en cet endroit.

Dans le Deuxième District, la station de police et les bâtisses des Cours ont été gardées par 50 soldats pendant la nuit.—Dans la rue des Ursulines, la salle de l'Economie, berceau de la révolution notre et dans ces derniers jours bureau d'enregistrement, a été visitée par des hommes armés qui l'ont mis à sac. Mais le mal est pas grave, car il ne pouvait y avoir que des tables boiteuses et de mauvaises chaises, de quartier n'étant pas le quartier de la fortune.

Dans la rue Ste Anne une église nègre a été traitée de la même manière. Depuis une quinzaine cette église servait, dit-on, d'arsenal aux nègres émeutiers et leurs associés blancs. Ce qu'il y a de certain c'est qu'elle était le rendez-vous de tous les nègres perturbateurs du quartier. On présume que ces nègres, dans la prévision que leur église aurait à subir une visite d'un genre tout à fait nouveau, l'ont dévalisée d'avance pour ne rien laisser à prendre aux visiteurs.

COUPS DE FEU TIRÉS SUR LES RÉSIDENCES PARTICULIÈRES.—Ce qui suit est un rapport fidèle de l'affaire relative à la maison de M. J. B. Dolhonde, rue Hôpital.

Lundi soir, vers 9 heures moins un quart, M. Dolhonde et sa famille, assis sur leur balcon, remarquaient combien le voisinage était calme, la rue en effet était complètement déserte en ce moment.

Mais cinq minutes après M. Dolhonde vit un groupe de 5 à 6 personnes arriver au coin des rues Dauphine et Hôpital, criant pour Grant et Colfax. Il ne put distinguer si c'étaient des blancs ou des noirs: mais par prudence il engagea sa famille à rentrer dans la maison.

Avant de quitter le balcon il entendit qu'on disait en langage nègre: "Donne-le moi et je tirerai". La famille rentra tout de suite, M. Dolhonde dans sa chambre et sa fille âgée de 17 ans dans la cuisine. Toute la maison était alors fermée, chassis et portes vitrées. Tout à coup la famille entendit un coup de feu devant la maison. Mlle Dolhonde se précipita dans la chambre de son père en disant qu'on avait tiré sur elle. M. Dolhonde retourna sur le balcon armé un pistolet de marine, mais alors les rieurs pourvoirie par une troupe d'hommes, disparurent au coin de la rue.

La troupe arrêta six nègres dans l'île voisin, les tirant de dessous les maisons, et ils sont maintenant en prison, attendant leur interrogatoire. L'un d'eux, au moment de son arrestation, a dit que ce n'était pas lui qui avait tiré et il a désigné un des six comme le coupable.

Mlle Dolhonde n'avait pas été touchée par la balle, mais avait reçu sur la tête et au visage de petits fragments de vitre ou de la poussière du pavous, elle n'était crue atteinte.

BLESSÉS ET TUÉS.—Joseph Panch, couleur, demeurant au coin de la rue St Antoine et du Chemin de fer du Golfe, blessé dangereusement rue Dauphine No 225, a été envoyé à l'hôpital.

Un homme de couleur a été poignardé et tué au coin des rues Ste-Anne et Bourbon. Son corps a été transporté à la station du Second District et conduit au cimetière.

L'homme de couleur Allen, blessé rue Crossman, mardi matin, est mort depuis.

Le député coroner du Second District a fait une enquête sur le corps d'un homme de couleur, inconnu, trouvé mort à peu du cimetière de la station de la rue de la Harpe, Troisième District.

M. Sanches, qui a reçu une balle au côté en s'en allant chez lui lundi soir, va bien, à ce qu'on nous assure.

Le police rapporte qu'un homme de couleur a été blessé au coin des rues Ste Anne et Dauphine.

La partie basse de la ville a été gardée pendant la nuit par des patrouilles de citoyens. Leur rapport est que tout a été tranquille *dans* le Septième et le Huitième Wards.

L'homme de couleur trouvé mort au coin des rues St-Anne et Remparts a été transporté à la station Trémé.

Jules Aux Craigh, couleur, a reconnu le corps de nègre qui a été poignardé et tué, mardi, au coin des rues Bourbon et Ste-Anne, comme celui de son mari, Walker Craigh.

TUÉ MARDI SOIR.—Dans la nuit de mardi, un nommé Fox, homme de famille, peintre, et âgé de 28 ans, natif de cette ville, a été tué d'un coup de fusil chargé de gros plombs. Une bande d'hommes armés ayant forcé les portes de sa maison, au coin des rues Florida et Saint-Peter, Fox, qui était alité, fut tué net. Il paraît qu'il fayait. Le jury du coroner a rendu un verdict où il est dit que Fox a été tué par des personnes inconnues.

LA NUIT DU MARDI AU MERCREDI.—Vers minuit on a entendu rue Johnson, entre les rues Commune et le Bassin Neuf une décharge de coups de feu et deux autres coups quelque minutes après. On a entendu aussi des coups de feu dans le voisinage du marché Gilbertine et de la rue de la Commune vers le point de jour. Mais il ne paraît pas qu'on ait tué personne en ces endroits.

Le surintendant de police dit que pendant les troubles une bande de voleurs bien connus sont entrés dans les maisons particulières et que tous les policiers de chercher des hommes suspects pour les livrer à la justice, ils ont fait peu de bonne sur quoi que ce soit qu'ils trouvaient bon à s'emporter.

MORT DU NEGRE QUI AVAIT DÉCHARGÉ CONTRE TANTIN.—Nous avons hier que le nègre qui avait attaqué M. Constantine, membre du club des Innocents, et qui l'avait poignardé parce qu'il était accusé simplement pour Seymour et Blair, avait été lui aussi, après de triste coup de feu, attaqué par deux membres des Innocents qui lui coupaient sa retraite vers le café du grand carrefour d'où il était dirigé pour tomber sur Constantine—Rh bien, ce nègre est mort avant-hier dans la journée. L'examen du corps a prouvé que il avait été atteint par deux balles de pistolet à deux coups dans la région du cœur. Ce nègre demeurait rue Villeré, entre St Philippe et Ursulines.

POLICE.—Nous publions dans une autre colonne une proclamation du général Rousseau aux habitants de la Nouvelle-Orléans. Cette proclamation, en rassurant tout le monde, donne le coup de grâce à tous les perturbateurs de tous les races et de toutes les couleurs. Le général Rousseau annonce qu'il a reçu de M. Seward des instructions qui le chargent de prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires pour préserver la paix et le bon ordre et protéger la vie et les biens des citoyens, et qu'il est décidé à agir conformément à ces instructions. En conséquence, la police a été réorganisée, dit-il, et des membres nouveaux ont pris la place de ceux qui s'étaient montrés incompétents.

Ce qu'il y a de plus significatif, c'est que le général Rousseau a été nommé provisoirement chef de police avec l'assentiment du Bureau des Commissaires. Or, le général Steedman est connu. Il n'est pas homme à plaisanter avec les émeutiers, les malfaiteurs ou perturbateurs. Son amour de l'ordre et son énergie nous répondent de la paix publique.

Pour ce qui est de la police métropolitaine, nous avons hier matin un dangereux coup de poignard au café du Star, dans le Troisième District. Cabo Sullion, accusé de tentative de meurtre, a été arrêté. Il ne paraît pas que cette affaire ait rien de commun avec la politique.

TROUVÉ MORT.—Le corps d'un homme âgé a été trouvé hier matin dans le bord du canal Calvez. L'on ne connaît rien encore de lui, depuis plusieurs jours, mais aucune marque de violence n'a été signalée.

RIXE SANGLANTE.—Henderson Ford a été arrêté sur l'accusation d'avoir assailli, avec intention de le tuer, un nommé Joseph Young de trois coups de pistolet et de poignard à la tête et au ventre. Ford est regardé comme un homme très dangereux.

AUTRE RIXE.—Une altercation s'est élevée hier matin, au coin des rues Peter et St Louis, entre John Tirean et Charles Leads, à l'occasion des derniers troubles. John Tirean a été blessé d'un coup de pistolet. Tous deux étaient légèrement pris de boisson, et peut être ne se comprenaient pas très bien.

RÉVOCATION DU SURINTENDANT DE POLICE—NOMINATION *pro tempore* DU GÉNÉRAL J. B. STEEDMAN.—L'avis suivant, de l'action du Bureau de police métropolitaine a été servi hier:

Bureau de police Métropolitaine,
Nouvelle-Orléans, 28 oct. 1868.

J. J. Williamson, surintendant.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer qu'à une réunion du Bureau qui a eu lieu aujourd'hui, la résolution suivante a été adoptée:

Que des accusations d'insubordination ayant été préférées contre J. J. Williamson, surintendant de police, et le dit Williamson ayant avoué qu'il est incapable, il est par ces présent révoqué de la forme et James B. Steedman est nommé pour remplir la vacance *pro tempore*.

Par ordre du Bureau,
J. LUDEKE, 1er secrétaire.

Le major Williamson a obtempéré très gracieusement à l'avis reçu et le général Steedman a pris possession du Bureau de police.

LÉGION DE SEYMOUR.—Il y a eu une réunion fort nombreuse de ce club, hier soir, à l'Hôtel St-Louis. Il a été harangué par MM. F. Jones et J. H. Kennard. Le club a décidé qu'il se réunirait tous les soirs et qu'il nommerait des délégués pour surveiller les polls le jour de l'élection.

FEU.—Le feu a pris hier matin dans le dépôt de Stores de la Cotton, rue Baronne. Mais on s'en est vite rendu maître avant que l'alarme eut été donnée.

MORT ACCIDENTELLE.—Un soilier s'est tué par accident d'un coup de pistolet, hier soir, rue Moreau, ent